014-200068799-20230928-D2023-9-5-20-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023 Affichage: 06/10/2023



Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 45 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 5

Nombre de membres excusés : 3 Nombre de membres absents · 8

Date de convocation : 22 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

- 6 OCT. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

- 6 OCT. 2023

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.4 - Aménagement du territoire Objet : GR de pays « Tour de la Suisse Normande » - Convention relative à la réalisation du projet de

REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DU CALVADOS**

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire രെത്രയുതൽ

Séance du Jeudi 28 septembre 2023

L'an 2023, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-deux septembre 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux septembre 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	Х				
Mme Nathalie BOUILLARD	х				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	Х				
M. Sylvain DELANGE	Х				
Mme Valérie DESQUESNE	Х				
M. Jean ELISABETH			Mme Nathalie BOUILLARD		
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	Х				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	Х			V. /	
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	х				

	1	Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	х				
TERRES-DE-DRUANCE				1	
M. Jean TURMEL	Х			1	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		M. Bernard BENOIST			
		***	·		
CAMPAGNOLLES Mme Catherine GOURNEY LECONTE	х				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	T			Х	
			1		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	Х				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-	1				
VALOGNES	Х				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	х				
Mme Bernadette LEROY	х				
M. Georges RAVENEL	х				
DON'T BELLANCED					
PONT-BELLANGER M. Jean-Pierre MURIER	Х			1	
W. Seall-Flette MORIER					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	Х				
		1.			
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					1
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE M. Didier DUCHEMIN	X				
	X			-	
M. Marc GUILLAUMIN M. Francis HERMON	X			-	
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	^			X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					х
Mme Cyndi THOMAS					X
			1	1	
VALDALLIERE				Y	
M. Jean-Paul ANGENEAU	Х				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	x				
M. Gilles FAUCON	Х				
Mme Brigitte MENNIER					Х
Mme Sabrina SCOLA	Х				

Noms des Conseillers P		Excusés					
	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents		
VIRE NORMANDIE							
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Coraline BRISON- VALOGNES				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					Х		
M. Lucien BAZIN	х						
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Corentin GOETHALS				
M. Serge COUASNON	Х						
Mme Nicole DESMOTTES	х						
M. Joël DROULLON	х						
Mme Sylvie GELEZ	X						
M. Corentin GOETHALS	х						
Mme Catherine MADELAINE					Х		
M. Gilles MALOISEL	х						
M. Pascal MARTIN	х						
Mme Marie-Odile MOREL					Х		
Mme Valérie OLLIVIER	х						
M. Régis PICOT					Х		
Mme Jane PIGAULT	х						
Mme Annie ROSSI	х						
M. Guy VELANY	X						
TOTAL	44	1	5	3	8		
Nombre de Membres en exercice	61						
Nombre de conseillers présents		45					
Quorum	31						
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50						

M. Georges RAVENEL, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Attractivité du Territoire, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Calvados (CDRP), en lien avec son homologue de l'Orne, a souhaité compléter le balisage du Tour de la Suisse Normande (TSN) par la réalisation d'une signalétique directionnelle aux intersections du TSN avec les chemins de randonnées pédestres exploités par les communautés de communes traversées.

Les intersections à aménager ont été identifiées par les comités départementaux de la randonnée pédestre et le principe du projet a été approuvé en concertation avec les EPCI concernés.

Le montant total des travaux est estimé à 13 252 € et comprend la fourniture et la pose de 61 poteaux équipés de lames directionnelles selon la charte technique et graphique de la FFRandonnée. Le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau est concerné par l'équipement de 13 intersections.

Les travaux sont financés par la FFRandonnée au titre de l'appel aux dons, par les deux CDRP du Calvados et de l'Orne, et par les Communauté de Communes (Cingal Suisse Normande, l'Intercom de la Vire au Noireau et Flers Agglo) :

- FFRandonnée : 9 000 €

- CDRP : 1 215 €

- Communautés de Communes : 3 037 €

La répartition du reste à charge pour les Communautés de Communes est calculée selon le pourcentage du coût de la fourniture des équipements à réaliser sur son territoire par rapport au coût total des fournitures estimé à 6 150 €.

Pour l'Intercom de la Vire au Noireau, ce taux est de 18,77 % soit un montant de 570 €.

Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du CDRP jusqu'à leur réception.

Les équipements mis en place seront alors transférés à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans les conditions fixées par ailleurs dans une convention relative à la pose et à la gestion du mobilier de signalétique directionnelle sur le GR® de Pays, Tour de la Suisse normande.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver l'intégration des chemins de randonnée concernés dans le marché d'entretien annuel, par avenant ;
- Approuver l'engagement des travaux de signalétique directionnelle aux intersections du Tour de la Suisse Normandie (TSN) ;
- Autoriser la signature de la convention y afférente à intervenir entre le comité départemental de la randonnée pédestre du Calvados et l'Intercom de la Vire au Noireau (dont le projet est joint en annexe).

VOTE Vote ordinaire à main levée : Pour : 50 Contre : 0 Abstentions : 0 □ Adopté à la majorité ☑ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance M. Corentin GOETHALS



La 1ère Vice-Présidente, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Page 4 sur 4